

**9534/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 mai 2014

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 mai 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres belges et d'un suppléant belge du Comité des régions

**E 9348**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 mai 2014 (14.05)  
(OR. en)**

**9534/14**

**CDR 35**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: **DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres belges et d'un suppléant belge du Comité des régions**

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du**  
**portant nomination de deux membres belges**  
**et d'un suppléant belge**  
**du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement belge,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015<sup>1</sup>. Le 26 novembre 2012, par la décision 2012/736/UE<sup>2</sup>, M. Alain HUTCHINSON a été nommé membre jusqu'au 25 janvier 2015 à la suite de la fin du mandat de M. Charles PICQUÉ, lequel a été nommé membre suppléant. Le 28 janvier 2013, par la décision 2013/68/UE<sup>3</sup>, M. Jean-Luc VANRAES a été nommé membre jusqu'au 25 janvier 2015 à la suite de la fin du mandat de M. Jos CHABERT.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats électoraux sur la base desquels M. Jean-Luc VANRAES et M. Alain HUTCHINSON avaient été nommés. Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat électoral sur la base duquel M. Charles PICQUÉ avait été nommé,

---

<sup>1</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

<sup>2</sup> JO L 329 du 29.11.2012, p. 18.

<sup>3</sup> JO L 32 du 1.2.2013, p. 16.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions avec effet au 26 mai 2014 pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Jean-Luc VANRAES, *Gemeenteraadslid in Ukkel*
- M. Alain HUTCHINSON, *Conseiller communal à Saint-Gilles*

et

b) en tant que suppléant:

- M. Charles PICQUÉ, *Bourgmestre de la commune de Saint-Gilles.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*